



---

# AVIS PUBLIC

## Séance extraordinaire

Avis public est par la présente donnée par Magali Filocco, directrice générale et greffière-trésorière de Venise-en-Québec, à tous les contribuables de la Municipalité de Venise-en-Québec que le conseil municipal, lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra **le mercredi 25 février 2026 à 15 h**, situé au 239, 16<sup>e</sup> Avenue Ouest, **salle polyvalente** se prononcera sur les sujets suivants :

- Adoption – Programmation des travaux dans le cadre du programme de la TECQ (2<sup>e</sup> version)
- Augmentation de la limite de la marge de crédit – Caisse Desjardins du Haut-Richelieu

La séance pourrait comprendre une période à huis clos, conformément à la loi.

Lors de cette séance, les délibérations porteront exclusivement sur le sujet à l'ordre du jour.

DONNÉ ce 23<sup>e</sup> jour du mois de février 2026

---

Magali Filocco  
Directrice générale et greffière-trésorière  
23 février 2026

---

# Certificat de publication

Je, Magali Filocco, directrice générale et greffière-trésorière de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les sujets susmentionnés à l'hôtel de ville ainsi qu'au bureau de poste en date du 23 février 2026.

Tel que prévu au règlement 455-2018 adopté le 3 juillet 2018 par le conseil municipal, je, Magali Filocco, directrice générale de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les sujets susmentionnés sur le site Internet de la Municipalité le 23 février 2026.

---

Magali Filocco  
Directrice générale et greffière-trésorière  
23 février 2026